

Monsieur François CUIILLANDRE
Maire de Brest
2 rue Frézier
29 200 BREST

Brest, le 15 juin 2009

Objet : Graves dysfonctionnements au CCQ de Lambézellec

Monsieur le maire,

Membres du conseil consultatif de quartier de Lambézellec et de la commission urbanisme de ce même CCQ, nous souhaitons porter à votre connaissance, ainsi qu'à celle des élu-e-s de Brest et de BMO les graves dysfonctionnements constatés dans ce CCQ et plus particulièrement dans cette commission à propos du projet de la voie de « contournement » nord de Brest-Lambézellec.

Ce projet devait passer en conseil de communauté le 24 avril 2009. Or, le 5 mars, il est annoncé en bureau de CCQ que la décision était reportée car différentes questions n'auraient pas été suffisamment étudiées, en particulier l'impact environnemental et le coût financier. Il est également annoncé que la commission urbanisme du CCQ serait chargée d'une « mission ». Ce travail confié à un CCQ, allant dans le sens de la démocratie souhaitée, aurait mérité d'être traité au niveau de la ville, le projet étant structurant pour l'ensemble de la cité.

Cette « mission » confirmée en réunion de commission urbanisme consistait à effectuer un état des lieux des différentes positions des acteurs de terrain, puis à faire des propositions.

Le 26 mars, lors de la plénière du CCQ la présidente indiquait « ...*qu'il n'y avait pas d'urgence, qu'aucune date n'était fixée pour un passage en conseil communautaire et que le tronçon qui pose problème étant le dernier à construire il y avait donc le temps de la concertation...* »

Le 15 avril, le cadre de travail est fixé en petit comité par les responsables de la commission.

Le 27 mai, la commission urbanisme est réunie avec pour ordre du jour « *orientation de l'avis sur le dossier voie de contournement* ». Lors de cette réunion, il est fait état des différentes rencontres avec les associations, groupes et collectifs constitués, avec les techniciens de BMO et du conseil général.

Les responsables reconnaissent que le travail n'a pas pu être effectué comme souhaité et que la commission n'était pas « *armée* » pour le faire !

A l'issue de la réunion, il est décidé qu'une synthèse des travaux serait transmise à tous les conseillers, que cette synthèse serait amendable et qu'une réunion de validation se tiendrait le 5 ou le 8 juin au cours de laquelle l'avis de la commission serait donné.

A nos remarques concernant le manque d'information des conseillers sur divers points - tels que la tenue de ces rencontres, la manière dont avait été constitué le groupe de conseillers invités à y participer et le manque de démocratie de cette commission - il nous a été répondu que c'était de la « *démocratie musclée !* ».

La commission se réunit à nouveau le 5 juin, en petit comité, car l'invitation s'est faite, par courriel, avec une certaine précipitation deux jours auparavant. L'ordre du jour portait sur le « *choix de la commission urbanisme sur le dossier voie de contournement* ».

Nous recevons, en début de réunion, un document de 12 pages pour lecture, amendements et avis sur le projet.

Nous intervenons pour demander la méthodologie de travail de la commission, et regretter que le document ne nous ait pas été transmis avant la réunion, comme prévu le 27 mai.

.../...

En outre, il nous paraissait important de préciser que la commission ne pourrait réaliser lors de cette réunion d'une heure et demie le travail prévu, ni rendre un avis immédiat, d'autant qu'il n'y avait pas urgence, la commission de BMO ne se réunissant que le 19 juin.

Il nous est répondu que la présidente du CCQ avait demandé à la commission de se réunir ce vendredi 5 et de ne pas attendre plus longtemps. Là-dessus, un conseiller nous intime l'ordre de « décaler », ce que nous faisons sur le champ, outrés par ces manières et n'ayant pas obtenu d'excuses.

Le dimanche 7 juin, nous recevons, par courriel, le dossier examiné le vendredi 5 avec pour consignes de l'amender, de faire des remarques et de donner son avis ; ceci sans précision de délai.

Mais le 8 juin, sans attendre les éventuels amendements, le responsable de la commission, transmet l'avis définitif de la commission à la présidente du CCQ de Lambézellec, le diffuse à l'extérieur du CCQ, **mais pas aux principaux concernés**, à savoir, les membres de la commission !

Lors de la réunion plénière du 12 juin, l'avis de la commission est présenté dans les grandes lignes sans consultation du document.

Bien que n'étant pas inscrit à l'ordre du jour, l'avis est soumis au vote avec au préalable désapprobation de plusieurs conseillers du CCQ. **Les conseillers présents (19 sur 89 soit 21% !) l'adoptent à la majorité sans avoir pu le consulter !**

Les Conseils Consultatifs de Quartier devraient être un lieu de consultation, de concertation, d'information voire de proposition, bref un lieu où la démocratie participative aurait toute sa place. La charte des relations entre Elus, CCQ, services de la ville de Brest et de BMO y fait référence.

C'est pour cette raison que nous sommes membres du CCQ de Lambézellec depuis 2003 pour l'un et depuis 2008 pour l'autre.

Malheureusement, dans le cas présent, nous sommes en présence d'un déni de démocratie que certains appellent de la démocratie « musclée ».

Pour ne pas cautionner ces méthodes incompatibles avec une vraie démocratie participative, et pour dénoncer le manque de transparence, nous avons présenté notre démission, à la présidente du CCQ, de la commission urbanisme tant qu'elle resterait dans sa composition actuelle.

Monsieur le maire, nous nous interrogeons sur la précipitation avec laquelle ce dossier a été traité par la commission urbanisme, mais aussi par le CCQ.

Compte tenu des dysfonctionnements dans cette démarche de concertation nous vous demandons, Monsieur le maire, de reporter la prise de décision sur ce dossier et de ne pas prendre en compte l'avis du conseil consultatif de quartier de Lambézellec en vue d'une décision.

Comme toute lettre ouverte, nous nous réservons le droit de la transmettre aux médias.

Recevez, Monsieur le maire, nos meilleures salutations citoyennes et démocratiques.

Guy LE DEM et Alain LE SUAVET

Copie :

Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers de Brest

Mesdames et Messieurs les vice-présidents et conseillers de BMO

Mesdames et Messieurs les conseillers de quartier de Brest-Lambézellec